



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caisses

Question écrite n° 127023

## Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conditions de gestion des dossiers de remboursement des frais médicaux des agents d'EDF affiliés à la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG). En effet, le régime de centralisation issu du décret n° 2007-489 du 30 mars 2007 a pour conséquence de graves dysfonctionnements tant dans la durée de traitement des dossiers que dans les conditions de prise en charge des dépenses supportées par les assurés sociaux, salariés ou pensionnés. Aussi, elle lui demande quelles solutions le Gouvernement entend proposer afin de répondre aux dysfonctionnements de ce régime particulier, qui conduisent à une inégalité de traitement des assurés sociaux.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127023

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 916

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)